



Paris, le 21 janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

En vue de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

Après avoir pris note de l'avis des experts du Comité des biens français du patrimoine mondial, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication ont décidé de proposer deux dossiers, au nom de la France, à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO :

- **Au titre des biens culturels, la grotte ornée Chauvet-Pont d'Arc, en Ardèche,** l'un des exemples les plus remarquables et les plus fascinants d'art pariétal. Dans ce domaine, il s'agit en effet du patrimoine le mieux conservé et le plus abondant de l'époque aurignacienne, qui remonte à 36 000 ans en années réelles. Son état de fraîcheur saisissant et le millier de représentations pariétales recensées font de cette cavité qui se développe sur plus de 400 m, pour une superficie de 8 500 m², le support de la première manifestation artistique d'envergure connue à ce jour, mis en exergue par le film récent de Werner Herzog.

Contacts presse :

Cabinet Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET 01 40 81 31 59

Cabinet Frédéric Mitterrand 01 40 15 80 00.

- **Au titre des paysages culturels, les « Climats du vignoble de Bourgogne »** avec leurs clos, leurs murs, leur bâti caractéristique, associés aux Villes de Dijon et de Beaune. Issu du travail séculaire des hommes qui ont construit un parcellaire minutieux, inscrit dans une histoire façonnée par les institutions politiques et religieuses (Palais ducal de Dijon, Hospice de Beaune), ce vignoble se traduit par un grand nombre de lieux-dits dont la délimitation est matérialisée par des murets d'une rare qualité paysagère. Le prestige, la diversité et la finesse des vins assurent le rayonnement des paysages et de l'art de vivre français dans le monde entier.

Les ministres tiennent à souligner la qualité du projet d'inscription de l'ensemble volcanique de la **Chaîne des Puys et de la faille de Limagne** au titre des biens naturels, qui pourra être présenté dans les meilleurs délais. Au titre des paysages culturels la qualité de la candidature des **Coteaux, maisons et caves de champagne** doit également être soulignée. Les ministres souhaitent que le travail engagé devant le Comité des biens français se poursuive rapidement.

Les ministres tiennent à mentionner le rôle indispensable des porteurs de projet, des acteurs locaux et des collectivités territoriales dans la construction de ces projets que l'État a accompagnés et qu'il continuera à soutenir à l'avenir.

Contacts presse :

Cabinet Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET 01 40 81 31 59

Cabinet Frédéric Mitterrand 01 40 15 80 00.
